

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale de l'Essonne

Séance de rentrée du jeudi 10 septembre 2026 — Préfecture de l'Essonne



Objet	Synthèse à destination des parents d'élèves essonnais
Séance	CDEN de rentrée — jeudi 10 septembre 2026, 18 h, Préfecture de l'Essonne, salle Jean-Moulin
Représentation UNAPE	Nabil Bouzerna , délégué de l'UNAPE Essonne au CDEN et secrétaire adjoint de séance
Présidence	Fabienne Balussou , Préfète de l'Essonne
DSDEN	Solène Berrivin , IA-DASEN 91, et ses services
Organisations présentes	SNUipp-FSU, FNEC-FP/FO, CGT Éducation 91, SNALC, UNAPE, FCPE, PEEP, CAPE91
Document source	Le présent résumé est établi à partir du compte rendu détaillé de l'UNAPE Essonne (27 pages). Les informations complètes, les interventions intégrales et les données chiffrées figurent dans le CR détaillé.

1. L'essentiel pour les familles

La rentrée 2026-2027 reste marquée par des difficultés importantes : élèves encore sans affectation, postes d'enseignants non pourvus, manque d'AESH et de places médico-sociales, classes parfois chargées, dysfonctionnements de l'application DAFNE¹ et accès des parents aux établissements jugé insuffisamment accueillants.

L'UNAPE Essonne a fait de l'accueil des familles, de la transparence sur les résultats scolaires et de la défense d'une école réellement ouverte aux parents les axes centraux de son intervention. Elle a obtenu que la directrice académique prenne acte de sa demande d'inscrire chaque année les résultats des évaluations nationales à l'ordre du jour des conseils d'école et des conseils d'administration.

2. L'action de l'UNAPE Essonne au CDEN

L'UNAPE Essonne est intervenue en séance pour rappeler que les difficultés scolaires ne peuvent être expliquées uniquement par un prétendu désengagement des familles. Elle a souligné que de nombreux parents restent à distance de l'école parce qu'ils ont eux-mêmes connu un parcours scolaire difficile ou se sentent peu accueillis par l'institution.

L'UNAPE Essonne a demandé une application proportionnée et harmonisée du plan Vigipirate en Essonne, afin que la sécurité ne se traduise pas par un éloignement systématique des parents. Elle a

¹ <https://dafne.region-academique-idf.fr/dafne/do/eleve>



rappelé que le code de l'éducation prévoit la participation des familles à l'école et l'existence d'un espace dédié aux parents dans les établissements.

Elle a également demandé une meilleure diffusion des résultats des évaluations nationales aux conseils d'école et aux conseils d'administration, afin que les représentants de parents puissent en débattre avec les équipes pédagogiques. La directrice académique a indiqué que ces résultats doivent être communiqués aux parents au niveau de chaque établissement et a pris acte de la demande de l'UNAPE Essonne.

3. Carte scolaire du premier degré

L'administration a présenté un ajustement de la carte scolaire du premier degré comprenant 19 créations et 9 retraits de classes pour la rentrée 2026-2027.

Ces mesures résultent de deux décisions : le comité social d'administration spécial départemental du 3 septembre, puis un comité de repli le 10 septembre.

Le CDEN a émis un avis défavorable sur cet ajustement, par 13 voix contre, 3 voix pour et une abstention. Les organisations ayant voté contre estiment que **la baisse démographique aurait dû permettre de réduire davantage les effectifs par classe** et de **renforcer l'inclusion scolaire**, notamment par une meilleure prise en compte des élèves ULIS.

Point de vigilance pour les familles : la question du calcul des effectifs des écoles comportant des dispositifs ULIS a été soulevée. Treize écoles franchiraient le seuil d'ouverture si les élèves ULIS étaient intégrés à l'effectif de référence. La directrice académique indique que ces élèves ont été pris en compte dans le calcul de l'effectif moyen inclusif, tout en reconnaissant la nécessité d'une présentation plus claire des tableaux.

4. Élèves sans affectation : une situation encore préoccupante

Malgré une amélioration par rapport à 2025, environ **400 élèves étaient encore sans affectation au moment de la séance** : environ 150 en voie générale et technologique et 250 en voie professionnelle. Il n'y avait plus d'élèves non affectés en seconde générale, mais les difficultés demeuraient fortes en première technologique, notamment en STMG, et en voie professionnelle.

L'administration indique travailler quotidiennement avec les établissements d'origine pour trouver une place à chaque élève. Elle espère présenter des chiffres plus favorables au CDEN de bilan de rentrée de novembre. L'UNAPE Essonne a toutefois souligné que **le manque de places en lycée, notamment en voie professionnelle, reste le problème central**.

Les familles d'élèves sans affectation doivent en priorité se rapprocher de l'établissement d'origine de leur enfant, c'est-à-dire du collège ou du lycée précédemment fréquenté. L'administration reconnaît toutefois la nécessité d'améliorer la rapidité et la qualité des réponses apportées aux familles.

5. DAFNE et information des familles

Des dysfonctionnements de l'application DAFNE ont été signalés : dossiers enregistrés mais non visibles dans l'établissement demandé, absence de message de suivi, difficultés à identifier un interlocuteur et procédures peu lisibles pour les familles.



La directrice académique a reconnu ces difficultés et indiqué que des améliorations étaient nécessaires concernant la communication aux familles. Les éléments complémentaires seront présentés au CDEN de bilan de rentrée en novembre.

6. AESH, inclusion et places médico-sociales

La situation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap demeure un sujet majeur. Au 10 septembre, 23 ETP d'AESH étaient encore non pourvus, contre 70 ETP à la rentrée 2025. La dotation consolidée atteint 1 781,80 ETP.

L'administration a également indiqué que 104 mises en demeure avaient été adressées par des familles au cours de l'année scolaire 2025-2026, principalement en lien avec le manque d'AESH. En février 2026, 954 places en établissements et services médico-sociaux étaient manquantes ; le chiffre actualisé n'était pas stabilisé à la rentrée.

Pour les familles, ces données confirment l'importance de conserver les notifications MDPH, de signaler rapidement toute absence d'accompagnement et de demander un suivi individualisé lorsque la notification de la CDAPH n'est pas respectée.

7. Postes non pourvus et remplacement

Dans le premier degré, l'administration indique qu'aucune classe n'est sans enseignant, mais que 15 postes RASED sur 193 restent non pourvus. Dans le second degré, environ 82 ETP étaient non pourvus à la rentrée, soit environ 1 % des 8 200 ETP du département.

Cette moyenne recouvre des situations très inégales : 32 lycées sur 45 et 48 collèges sur 102 ont signalé un manque d'enseignant sur un poste, parfois limité à quelques heures, parfois plus important. Les disciplines les plus touchées sont la **technologie**, le **génie électrique** et l'**éducation musicale**.

L'administration reconnaît la complexité de la préparation de la rentrée, notamment en raison des ajustements d'effectifs jusqu'en juillet et de l'existence de deux concours de recrutement. Les représentants des parents d'élèves et des personnels de l'Education nationale ont toutefois dénoncé une gestion « à flux tendu », qui complique l'organisation des établissements et l'accueil des élèves.

8. Sécurité, rixes et climat scolaire

La préfecture a confirmé que l'Essonne est placée, comme les autres départements, en niveau « vigilance renforcée » depuis le 22 juin. Elle a indiqué qu'il n'existe pas de traitement différencié du plan Vigipirate entre départements.

Les rixes demeurent une préoccupation majeure. En 2025, 97 rixes ont été recensées et 176 confrontations auraient été évitées. La préfecture annonce l'organisation, d'ici la fin de l'année, d'un **séminaire technique départemental sur la prévention de ces violences**.

Pour les familles, **la sécurité aux abords des établissements doit rester une priorité partagée** entre l'État, les communes, l'Éducation nationale, les associations et les parents.



9. Décisions et suites à suivre

- Le procès-verbal du CDEN du 2 avril 2026 a été adopté : 16 voix pour, aucune contre, une abstention.
- L'avis du CDEN sur l'ajustement de la carte scolaire du premier degré est défavorable : 13 voix contre, 3 voix pour, une abstention.
- La modification des horaires de l'école Les Deux Tertres à Soisy-sur-École a été adoptée : 14 voix pour, aucune contre, 3 abstentions.
- Un CDEN de bilan de rentrée se tiendra en novembre. Il devra préciser la situation des élèves sans affectation, des postes non pourvus, des AESH, de l'inclusion scolaire et des dysfonctionnements de DAFNE.
- La circulaire académique relative au plan Vigipirate sera rediffusée dans les écoles et établissements.
- Un séminaire technique sur la prévention des rixes sera organisé par la préfecture le 14 octobre 2026. Nabil Bouzerna participera à ce séminaire pour l'UNAPE Essonne.
- La demande de l'UNAPE relative à l'inscription annuelle des résultats des évaluations nationales aux conseils d'école et d'administration a été actée par la directrice académique.

10. Ce que l'UNAPE Essonne suivra

L'UNAPE suivra en particulier **l'amélioration de l'accueil des parents dans les établissements**, l'application proportionnée du plan Vigipirate, la diffusion des résultats des évaluations nationales, **la résorption des situations d'élèves sans affectation**, **le respect des notifications MDPH**, le **recrutement des AESH** et la clarification du calcul des effectifs incluant les élèves ULIS.

Les informations détaillées, notamment les interventions complètes, les tableaux de vote, les données AESH, la liste des écoles concernées par la carte scolaire et les échanges avec l'administration, sont disponibles dans le compte rendu détaillé de l'UNAPE Essonne.

Nabil Bouzerna
Délégué départemental Essonne
Président UNAPE et UNAPE Ile-de-France

Contacts UNAPE Essonne :

- E-mails : ud91.unaape@gmail.com / nabil.bouzerna@unaape.asso.fr
- Site web : <https://www.ud91.unaape-idf.fr>

